

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 13 décembre 2023

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, J-L. LACHENAL, F. CONTAT, S. MILLOT-FEUGIER, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Procuration :** Mme C. PEGUET à D. GERELLI-FORT

**Excusée :** Mme N. SEMLAL

**Absents :** MM. A. MIZZI, S. ROUGET, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, D. EISACK et P. BARON

**Secrétaire de séance :** M. É. BOUCHET

**2023DELIB120 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LA ROSE DES VENTS : AVENANTS**

*1.1 Marchés publics*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2194-1 ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre 2023 ;

**Considérant** le marché de travaux de Rénovation et Extension de l'école de la Rose des Vents de 14 lots conclu pour un montant initial de 1 094 887,84 € HT ;

**Considérant** le lot 2 « Démolition – gros œuvre » du marché de travaux, attribué à l'entreprise 3B Construction pour un montant initial de 301 451, 80 € HT, notifié le 21 juillet 2023 et modifié par avenant portant le montant à 315 955, 30 € HT ;

**Considérant** la nécessité de régulariser le marché en revenant à l'offre initiale sans retenir la variante portant sur les installations de chantier, la mise à disposition des locaux de l'école s'avérant être finalement plus coûteuse que l'installation de la base vie prévue en base ;

**Considérant** que l'avenant n°2 proposé d'un montant en plus-value de 4 000 € HT ramène le montant du marché de travaux du lot 2 à 315 955, 30 € HT, conformément à l'offre initiale, sans impact sur l'augmentation cumulée de 4, 81% ;

**Considérant** le lot 3 « Charpente-Couverture-Bardage » du marché de travaux, attribué à l'entreprise LG Bois pour un montant initial de 133 042,28 € HT, notifié le 23 août 2023 ;

**Considérant** que, dans un souci d'esthétique, il est préférable que toutes les embrasures des façades soient réalisées par la même entreprise à savoir LG BOIS, et non pas par l'entreprise titulaire du lot 11 peintures extérieures et intérieures, BONGLET ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 572 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 3 à 133 614, 28 € HT soit une augmentation de 0,43 %, ce même montant viendra en moins-value du marché du lot 11 ;

**Considérant** le lot 11 « Peintures extérieures et intérieures » du marché de travaux, attribué à l'entreprise BONGLET SA pour un montant initial de 21 030, 40 € HT, notifié le 21 juillet 2023 ;

**Considérant** que, dans un souci d'esthétique, il est préférable que toutes les embrasures des façades soient réalisées par la même entreprise à savoir LG BOIS titulaire du lot 3, et non pas par l'entreprise titulaire du lot 11 ;

**Considérant** que suite à la reprise en sous œuvre de l'accès au sanitaire réfectoire et travaux d'électricité, une reprise peinture semble nécessaire à ces endroits, dans un souci d'esthétique, la peinture du hall au complet doit être refaite ;

**Considérant** que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 2 728 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 11 à 23 758,40 € HT soit une augmentation de 12,97 % ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve les avenants au marché de travaux de rénovation et extension de l'École la Rose des Vents annexés à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

LOT	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	OBJET	MONTANT DE L'AVENANT € HT
Lot 2 Démolition- Gros œuvre	3B Construction	301 451,80 porté à 315 955, 30 € HT	- Revenir à l'offre initiale sans retenir la variante portant sur les installations de chantier, la mise à disposition des locaux de l'école s'avérant être finalement plus coûteuse que l'installation de la base vie prévue en base	4 000 sans impact sur l'offre initiale
Lot 3 Charpente couverture bardage	LG BOIS	133 042, 28	Dans un souci d'esthétique, toutes les embrasures des façades seront réalisées par la même entreprise à savoir LG BOIS. Les embrasures dans les façades en enduit prévues initialement au lot peinture extérieure - BONGLET seront donc réalisées par le charpentier	572
Lot 11	Bonglet SA	21 030, 40	Dans un souci d'esthétique, toutes les embrasures des façades seront réalisées par	2 728

Peintures extérieures et intérieures		la même entreprise a son LG BOIS. Les embrasures dans les façades en enduit prévues initialement au lot peinture extérieure - BONGLET seront donc réalisées par le charpentier - Suite à la reprise en sous oeuvre de l'accès au sanitaire réfectoire et travaux d'électricité, une reprise peinture semble nécessaire à ces endroits, dans un souci d'esthétique, la peinture du hall au complet doit être refaite	
<b>TOTAL</b>			<b>3 300</b>

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les avenants et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance



Éric BOUCHET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **22 DEC. 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le



ID : 074-217402205-20231219-2023DELIB120COR-DE